



HAL
open science

Post res perditas

Antonino de Francesco

► **To cite this version:**

Antonino de Francesco. Post res perditas. La Révolution française - Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française, 2024, 26, 10.4000/11ph5 . hal-04593998

HAL Id: hal-04593998

<https://hal.science/hal-04593998>

Submitted on 30 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Post res perditas

Du débat sur la défaite de Saint-Domingue aux origines du colonialisme du XIX^e siècle, 1804-1806

Antonino De Francesco



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lrf/8508>

DOI : 10.4000/11ph5

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique

Antonino De Francesco, « Post res perditas », *La Révolution française* [En ligne], 26 | 2024, mis en ligne le 22 mai 2024, consulté le 24 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/8508> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11ph5>

Ce document a été généré automatiquement le 24 mai 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Post res perditas

Du débat sur la défaite de Saint-Domingue aux origines du colonialisme du XIX^e siècle, 1804-1806

Antonino De Francesco

- 1 Au lendemain de la défaite à Saint-Domingue, et tout au long de l'année 1804, les préparatifs de l'invasion de l'Angleterre, et le choix de renommer la République française en Empire des Français, permettent à Bonaparte de dissimuler les effets de la perte de la colonie aux Caraïbes. Cependant, la naissance d'Haïti est un événement funeste pour l'image de Napoléon et mécontente les représentants du milieu économique ; au-delà de l'angoisse et de la colère face aux nouvelles d'outre-Atlantique, nul ne doute de la nécessité d'un prompt retour, armes à la main, à Saint-Domingue.
- 2 La question se pose surtout de savoir comment y rester après le rétablissement de l'ordre public et de la souveraineté française. Les colons, qui ont tout perdu et veulent tout reprendre, réclament – *a contrario* des fausses idées philanthropiques, qui ont selon eux causé tant de ruines – le rétablissement de l'esclavage. Ils ont d'ailleurs de nombreux exemples à proposer : la Martinique, Tobago et Sainte-Lucie, colonies revenues à la France avec la paix d'Amiens en 1802, n'ont jamais expérimenté l'abolition consécutive au décret de la Convention en 1794.
- 3 En cette même année 1802, le général Richepanse a rétabli l'esclavage à la Guadeloupe. Après la perte de Saint-Domingue, dans la partie espagnole de l'île, le général Ferrand – qui commande ce qui reste de l'expédition française – a promptement suivi son exemple¹. Cependant, les colons se méfient de l'esprit égalitaire – qui agite selon eux encore la métropole – et ils poussent leurs réclamations bien au-delà de l'expédition militaire contre Saint-Domingue et le rétablissement de l'esclavage ; selon eux, il faut réaffirmer la primauté juridique des blancs face aux hommes de couleur et, une fois récupérée la colonie, ils prétendent affirmer leur bon droit à l'autonomie administrative.
- 4 Il s'agit d'un programme politique qui date de 1789, lorsque les grands propriétaires ont voulu profiter de la Révolution pour dominer la politique de la colonie. Mais, en 1804, au lendemain de la défaite, cela signifie aller à l'encontre des opinions propagées en France après la défaite de Rochambeau par d'autres réfugiés. Ces derniers, au

contraire, demeurent dans le sillage des positions républicaines et répètent que le rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe a été la cause de la déroute. Ces républicains abolitionnistes déplorent l'attitude toujours hostile des colons face aux hommes de couleur et ils rappellent que ces derniers, auparavant toujours du côté de la République, ont fait alliance avec les noirs insurgés pour combattre le rétablissement de l'esclavage. Ces hommes veulent par conséquent rallier les hommes de couleur à la cause française pour avoir des alliés à Haïti lors d'une nouvelle expédition et ils insistent sur la valeur des droits que les hommes de couleur et les noirs libres ont acquis lors de la Révolution.

- 5 La polémique entre les deux groupes, qui commence immédiatement après l'échec de l'armée française aux Caraïbes, se poursuit au moins jusqu'en 1805, mais elle n'a pas retenu l'attention des historiens qui n'y ont consacré que quelques mentions et qui insistent surtout sur la défaite de Trafalgar comme cause du silence imposé sur le cas de Haïti pendant les années napoléoniennes². De fait, si l'impossibilité de mettre sur pied une nouvelle expédition militaire rend les polémiques plus rares, celles-ci ne s'arrêtent pas complètement dans les années napoléoniennes. En 1808, l'abbé Grégoire parvient à publier sa *Littérature des nègres*, une sorte de manifeste contre la traite négrière et le rétablissement de l'esclavage. Dès la parution de l'ouvrage, ses adversaires répliquent avec un pamphlet intitulé *Le cri des colons*, qui ne cache pas une nostalgie profonde pour l'ordre racial d'Ancien Régime³. Parmi ses auteurs, on trouve François Richard de Tussac, qui venait de publier un ouvrage sur la flore des Antilles dans lequel il avait donné raison aux colons contre « la secte dangereuse des faux philosophes⁴ ». Les recherches de Michel Étienne Descourtilz, publiées en 1809⁵, se situent dans la même ligne de pensée. En 1811 encore, Gilbert de Guillermin, un officier qui a servi aux ordres de Ferrand dans la partie espagnole de l'île jusqu'à la capitulation intervenue en 1809, essaie de raviver les idées de reconquête militaire ; il insiste sur la nécessité de l'esclavage dans le système socio-économique des colonies des Caraïbes⁶. Le feu couve donc sous la cendre, même s'il est vrai que la polémique ne reprend une véritable force qu'au tournant de 1814, lorsque la chute de Napoléon et la paix avec l'Angleterre rendent possible d'envisager la reconquête de l'ex-colonie.
- 6 Cette mise en perspective rapide de la polémique consécutive au désastre de l'expédition de Saint-Domingue exclut que la défaite de Trafalgar soit la seule responsable du silence de l'Empire sur le problème de Haïti. Il faut donc se demander si l'oubli imposé sur la colonie perdue ne répond pas à la volonté de Napoléon d'apaiser une polémique qui exposait au grand jour la fracture profonde de la société politique française face à l'esclavage et l'échec militaire du premier corps expéditionnaire européen contre une armée d'anciens esclaves révoltés. Or, si l'on considère le choix de récuser le décret sur l'abolition de l'an II, lié au refus de prendre en compte les revendications des colons, il est possible de supposer qu'il y a là la volonté d'écraser toutes les coteries pour assurer un pouvoir impérial incontesté. En d'autres termes, les colons et leurs idées font problème et ils doivent tout simplement se taire pour soutenir le nouvel ordre qui vise à hiérarchiser les rapports sociaux et administratifs au nom d'un programme civilisateur. Il faut toutefois les rassurer, en leur expliquant que la mission de l'Empire reste compatible avec le rétablissement de l'esclavage. C'est pourquoi Napoléon s'appuie fortement sur l'exemple du monde classique⁷. La Rome ancienne est une référence inégalable pour démontrer comment l'esclavage et la civilisation peuvent parfaitement cohabiter. Ce n'est donc pas un hasard si durant la période impériale, certains hommes de lettres demeurent sous le charme des flatteries

de Napoléon et continuent d'insister sur l'exemple romain annonçant les temps présents. C'est le cas de Claude François Chazot, rédacteur du *Républicain français*, puis du *Courrier de l'Europe*, incarcéré en nivôse an II comme suspect, favorable à la prise de pouvoir de Bonaparte en l'an VIII, qui publie d'abord une histoire des empereurs romains, puis une histoire de l'emblème de l'aigle, où les analogies entre Rome et l'Empire des Français sont nombreuses⁸.

- 7 Nous allons tenter de montrer comment le rétablissement de l'esclavage a été intégré dans une perspective civilisatrice. Tout d'abord, nous analyserons la nature de la controverse opposant les esclavagistes et les anti-esclavagistes au lendemain de la perte de la colonie. Le débat semble rapidement tourner à l'avantage des premiers, qui font des noirs une race arriérée et sauvage, et désignent les hommes de couleur (mulâtres) comme les véritables responsables de la révolte des esclaves et donc de l'esprit égalitaire qui a ruiné la colonie de Saint-Domingue. Ce qui ne veut pas dire que les ex-colons de Saint-Domingue puissent revendiquer une sorte de partenariat dans la gestion des affaires coloniales. Au contraire, on leur refuse l'honneur politique. Nous nous pencherons donc sur un livre, paru à Paris à la fin de 1806, qui retrace l'histoire des guerres serviles dans la Sicile romaine. Financé par le gouvernement, rédigé par un membre de l'Institut national, l'auteur, un Italien des Lumières, Francesco Saverio Scrofani (1756-1835), soutient, à l'aune de l'analogie avec l'Antiquité, les motivations pour une intervention qui conduirait tout le monde – blancs et noirs, libres et esclaves – à se reconnaître dans l'action civilisatrice de l'Empire. Par le recours à l'exemple de l'Antiquité, Scrofani parle des modalités concrètes qui permettraient de récupérer les colonies et d'y gérer d'une manière nouvelle la vie socio-économique. L'ouvrage représente donc un exemple intéressant de la tradition culturelle du XVIII^e siècle – mise au service de la politique de l'Empire – devenue le bastion d'une nouvelle forme de colonialisme.

Retour à Saint-Domingue, prochainement...

- 8 Au cours de l'année 1803, les nouvelles les plus inquiétantes concernant la situation à Saint-Domingue proviennent toutes de Bordeaux⁹. Le port sur l'Atlantique, qui est le centre commercial le plus touché par la perte de Saint-Domingue, représente aussi l'un des principaux lieux de rassemblement de ceux qui ont quitté la colonie dans le sillage des troupes françaises en déroute. Et c'est aussi à Bordeaux – ce n'est pas un hasard – que sont publiés les deux premiers textes qui abordent la question des modalités les plus opportunes pour retourner à Saint-Domingue. Les premiers à prendre la plume pour donner une esquisse de la catastrophe survenue dans la colonie sont les partisans d'une entente renouvelée avec les hommes de couleur. C'est le cas de Joseph-Antoine Idlinger, directeur-général des douanes, arrivé à Saint-Domingue avec Sonthonax en 1796, qui s'était néanmoins rangé du côté de Toussaint Louverture lors de la vive confrontation qui avait opposé ce dernier au commissaire français. Lors de l'expédition militaire de Leclerc, afin d'éloigner le général noir du pouvoir, Idlinger figurait logiquement sur la liste des suspects, mais l'homme s'était très tôt rallié à l'armée française¹⁰ et, à la fin de 1803, il avait réussi à prendre la fuite pour les États-Unis. Au mois de mai 1804, il avait reçu un passeport à Charleston et s'était embarqué pour la France. Arrivé fin juin à Bordeaux¹¹, il y publie, dans les semaines suivantes, un pamphlet rédigé très probablement pendant sa traversée¹². Selon lui, la responsabilité

de la défaite incombe à Rochambeau, commandant en chef de l'armée après la mort de Leclerc, parce qu'il ne connaissait pas du tout la société coloniale de Saint-Domingue :

Je m'abstiendrai ici d'entrer dans les causes immédiates qui ont forcé la dernière catastrophe de Saint-Domingue, elles se sont assez manifestées ; il suffira de dire que l'inexpérience et la méconnaissance des localités ont enfanté les plans le plus incohérents pour le rétablissement de l'ordre, d'où sont résulté la dissonance, le désordre. Pouvait-on espérer autre chose ?

- 9 Son erreur la plus grave aurait été de ne pas rassurer les hommes de couleur après le rétablissement de l'esclavage à la Martinique et de les pousser par conséquent dans les bras des rebelles noirs :

Toussaint, par sa juste rigidité pour les ramener à la culture, s'était aliéné par une barbarie sans exemple, la confiance des hommes de couleur ; cette classe nombreuses, la plupart propriétaires et aguerris, se trouvait par ses violences dispersée dans les diverses Antilles, ou réfugiée dans les campagnes du sud. Toussaint sentit sa faute, mais il n'était plus temps d'y remédier. Les hommes de couleur se joignirent à nos troupes ; de toutes parts ils accoururent sous nos drapeaux ; l'état de stupeur où avait plongé les nègres, l'arrivée inopinée de l'armée, l'activité presque miraculeuse du général Leclerc, opèrent comme la foudre ; dans trois mois tout fut soumis¹³.

- 10 Idlinger est très prudent face à l'opinion publique française – il accepte par exemple la politique de Toussaint de lier les noirs à la terre – et, à son tour, il accuse ces derniers de violences inouïes. Toutefois, préconisant le retour dans la colonie perdue, il fait appel à la générosité du nouvel Empereur des français et il prône un pardon général des anciens combattants qui permettrait une alliance avec les hommes de couleur et les noirs libres : « D'abord on ne peut se dissimuler que les horreurs commises par les nègres semblent exclure même jusqu'à l'indulgence caractéristique de notre auguste Empereur ; mais dans toute hypothèse, je crois pouvoir prononcer sur les résultats et sur les suites des deux moyens de reprise de possession ». ¹⁴. Il insiste enfin sur le fait que ces derniers ont toujours été du côté de la France avant que le contingent, avec ses mauvais choix, ne les poussât dans le camp opposé :

Une faute funeste commise, a été le mécontentement dans lequel on a jeté les mulâtres par tous les genres de vexations ; cette faute a été d'autant plus impardonnable, qu'on avait l'expérience de Toussaint. Les gens de couleur, ou anciens libres, s'élevaient dans le Sud à plus de huit mille hommes, tous aguerris, entreprenants, nourrissant contre le nègre une animosité égale à la fureur avec laquelle ils avaient été traités ; brulants de vengeance, identifiés au salut de la colonie par d'immenses possessions, notre cause était la leur. Eh bien ! qui croirait que ces hommes, dont l'union avec nos troupes nous rendait invincibles ont été placés par des mesures hélas trop rigoureuses dans l'alternative affreuse de la rébellion ou de la mort !¹⁵.

- 11 Les anciens colons ne peuvent pas accepter les positions d'Idlinger. Le premier à prendre la parole est Pierre-Louis Chotard, dit l'aîné, un ancien propriétaire d'une cafétéria à Saint-Domingue, négociant à Léogane¹⁶, qui a une longue expérience de la lutte politique révolutionnaire.¹⁷ Au lendemain de la révolution en France, l'homme est élu à l'assemblée provinciale de l'Ouest et il la représente en 1790 à Saint-Marc, où les délégués, à l'exemple des anciennes colonies anglaises dans l'Amérique du Nord, proposent une autonomie que d'aucun trouve bien proche de la sécession. Suite à la dissolution de l'assemblée par le gouverneur du roi, il s'embarque sur le *Léopard* pour faire voile vers la France et y prêcher les motivations « révolutionnaires » de l'assemblée des colons. Il rentre ensuite à Saint-Domingue, où on le retrouve au

printemps 1791 maire de Cayes-de-Jacmel¹⁸. Après l'insurrection des esclaves, il se range parmi la faction des blancs la plus intransigeante. Lors de l'arrivée des commissaires civils Polverel et Sonthonax, envoyés par la Convention pour pacifier la colonie désormais en proie à la révolte des noirs, il essaie d'empêcher leur politique favorable aux hommes de couleur et aux noirs libres, à tel point qu'à la fin de 1792, les deux commissaires l'expulsent de la colonie : « Il a été déporté de cette île en 1792 par Polverel et Sonthonax, présent en France au 18 fructidor et par suite détenu deux ans et demi tant au Temple qu'à l'île-de-Re »¹⁹. Chotard se rend alors aux États-Unis, où il devient secrétaire de l'assemblée des colons réfugiés à Philadelphie. Il mène une lutte acharnée contre l'abolition de l'esclavage et à l'époque du rappel de Polverel et Sonthonax – mis en accusation par la Convention et débarqués à Brest dans les jours suivant la chute de Robespierre –, il se rend à son tour en France pour déposer contre eux. Entretemps, il a fait paraître à Philadelphie un précis historique de la révolution à Saint-Domingue qui est un lourd réquisitoire contre l'action de Polverel et Sonthonax et de leur choix d'abolir l'esclavage²⁰. À Paris, les colons disposent de soutiens à la Convention thermidorienne :

Tu as parfaitement, prouvé que , pendant l'exercice de leurs fonctions à Saint-Domingue, Polverel et Sonthonax n'ont cessé de subordonner la loi à leurs passions, à leur intérêt ; qu'ils ont constamment empêché l'exécution de celle du 4 avril 1793, qui établit l'égalité politique entre les Colons blancs et ceux de couleur (et qui était l'objet exprès de leur mission) ; qu'ils ont déchiré cette Colonie ; qu'ils y ont provoqué, nourri, alimenté la guerre entre les hommes libres et les esclaves, et encore entre les blancs et les hommes de couleur ; qu'ils ont détruit les villes et ravagé les campagnes²¹.

- 12 Ils espèrent que la condamnation de Polverel et Sonthonax entraînera la révision de la loi sur l'abolition de l'esclavage²². Mais à l'occasion de l'affaire des colonies, les deux hommes sont acquittés et la Convention confirme le choix de pluviôse an II. Pour les colons blancs les plus acharnés, c'est un échec total : Chotard reste cependant en France, où il travaille pour le *Journal historique et politique de la Marine et des Colonies*, devenu *Le Parisien*, une feuille qui est interdite de parution au lendemain du coup d'état de du 18 fructidor an V pour cause de royalisme²³. Transféré au Temple, Chotard est déporté à l'île-de-Ré – « Il paraît que l'attachement de ce réfugié à la métropole lui a suscité plusieurs persécutions, il a été déporté à Cayenne, détenu au Temple et à l'île-de-Ré sous les précédents gouvernements »²⁴ –, d'où il revient en 1800 suite à un arrêté du Premier Consul qui lui impose néanmoins un séjour sous surveillance dans la métropole²⁵. Avant de rentrer en France, il souhaite adresser à Bonaparte un mémoire sur Saint-Domingue, qui demeure toutefois à l'état de brouillon, dans lequel il insiste sur la polémique contre le choix abolitionniste du Directoire²⁶. Dès son retour en France, il reprend une activité politique : il publie un pamphlet dans lequel, en se fondant sur la constitution de l'an VIII, il prêche l'autonomie pour les colonies : « il faut aux colonies une constitution dans laquelle la France puisse trouver la garantie de la protection qu'elle leur doit, une constitution qui remplisse le but de leur institution »²⁷ et émet le vœu que le gouvernement consulaire remette les colons blancs au pouvoir :

Et dans quel pays du monde n'avait-on jamais vu les droits politiques exercés par la partie étrangère, et la plus nombreuse de la population, à l'exclusion des nationaux ? cette violation du premier principe de toutes les constitutions, de tous les gouvernements, devait anéantir dans nos colonies, toute sûreté pour les Français, toute garantie pour la métropole, enfin tout respect pour le gouvernement²⁸.

- 13 Cependant, Bonaparte ne l'écoute pas et le désastre de l'expédition militaire de 1802 le surprend à Bordeaux, d'où – après avoir lu la brochure d'Idlinger – il se décide une fois de plus à prendre la plume pour dévoiler les raisons profondes qui, d'après lui, ont entraîné la défaite française²⁹. Ses pages constituent un brillant exemple de la ligne politique des anciens colons, qui réclament l'appui de Napoléon afin de soutenir leurs prétentions à une nouvelle expédition militaire à l'île des Caraïbes. Chotard aîné fait appel à l'Empereur et l'assure de sa dévotion inébranlable :

Sur la plus riche possession de l'Empire, aux dépens de l'Etat, aux dépens du Commerce, aux dépens de quarante mille familles Françaises, l'erreur triompha trop longtemps de la vérité malheureuse, La situation de Saint-Domingue, Sire, réclame un coup-d'œil de Votre Majesté, daignez jeter un regard favorable sur la cause de cette portion du peuple français, qui a le plus souffert pendant la révolution. Les Colons voient, dans votre avènement au Trône, le terme de leurs malheurs, et s'il n'n'était pas de leur devoir, en invoquant votre justice, d'éclairer votre religion... ils n'auraient aujourd'hui, qu'un mot à dire : c'est que les ennemis des Colonies, Sire, ne peuvent être que les ennemis de Votre Majesté³⁰.

- 14 Il prône aussi une guerre totale aux Anglais. Son pamphlet dévoile la menace que porte la politique britannique, en soulignant qu'elle a créé bien en amont la monstrueuse coalition anglo-africaine pour ruiner la riche colonie de Saint-Domingue et qu'elle a fomenté la négrophilie et la « mulâtromanie » :

L'Angleterre avait à venger, sur la France, l'indépendance des États-Unis d'Amérique [...] Et qui ne la reconnaîtrait pas aux coups qu'elle n'a cessé de nous porter dans les deux mondes ? Cette haine qui semblait plus particulièrement vouée à la plus riche de nos colonies [...] serait une monstruosité politique si elle était née en France, La persécution que les Colons de Saint-Domingue ont éprouvée jusqu'au dernier moment [...] l'opiniâtreté qu'on a mis à ne pas vouloir les entendre, tout n'indique-t-il pas assez que cette haine aveugle fut l'ouvrage, fut l'enfant d'un ennemi ?³¹

- 15 Les Anglais seraient donc responsables de bien des intrigues aux Caraïbes et, par conséquent, ils seraient coupables du massacre des blancs perpétrés par de noirs barbares. Toujours d'après Chotard, la politique révolutionnaire porterait une grave responsabilité dans le désastre aux Caraïbes, car les républicains auraient affaibli les blancs en les montant les uns contre les autres, en élevant d'abord les hommes de couleur, puis les noirs, au même niveau que les colons :

Des hommes qui se disaient philanthropes, et n'étaient que des négrophiles, cabalèrent dans les commencements de la révolution contre les colonies et le triomphe qu'ils ont obtenu sur de malheureux Colons, qu'on ne voulait pas entendre, ce triomphe coûte bien cher à la France ! Le négrophilisme, tel qu'il s'est montré, comme affection exclusive, considéré dans ses effets, est donc une monstruosité politique, dont l'Amérique et l'Europe doivent se garantir³².

- 16 Selon les propos de Chotard, en phase avec le discours impérial, il faut donc se déprendre autant de la politique de la monarchie – qui a écrasé les justes propositions des colons au lendemain de 1789 – que de l'attitude négrophile de la République. Pour lui, dès que Napoléon est devenu l'empereur des français, la race a été remise au centre de la politique coloniale³³ :

Les ennemis des colonies ne peuvent plus compter sur les noirs ; il faut qu'ils renoncent à leurs protégés. Ils les ont menés trop loin [...] mais les mulâtres leur restent. J'en dis assez, si l'on veut réfléchir que les prétentions excessives de cette classe n'ont pu être accueillies, non seulement sans violer les lois politiques, mais encore sans blesser celles de la nature. Ici, la nature parlé plus haut que la politique

[...] L'homme de couleur, ou le mulâtre libre, formait une classe intermédiaire entre celle des blancs, où il trouve son père, et celle des noirs, où est sa mère et lequel eut été le plus injuste, de le placer dans la classe de sa mère, ou de le ranger dans celle de son père ? Et, d'après les lois de la nature, à qui, de son père ou de sa mère, un fils doit-il le plus ?

- 17 Et donc, d'une part, il faut restaurer la primauté des blancs en reléguant les hommes de couleur à la simple possession de certains droits civils et assignant tous les noirs au rétablissement de l'esclavage³⁴ :

De la rencontre d'un blanc avec une négresse, naît un homme de couleur mixte : comme homme, à quelle classe appartient-il ? À toutes les deux, mais, comme libre par le seul bienfait de la classe où il trouve son père, comme individu soumis aux lois de la société qui l'admet dans son sein, où le placer ? Avec les noirs si c'est trop loin de son père. Avec les blancs, c'est trop loin de sa mère [...] Cette position, comme on le voit, n'est commune à aucun pays, à aucune société en Europe [...] La raison, la nature veulent donc qu'il reste entre les deux classes, entre les deux auteurs de ses jours, pour soulager sa mère et mériter les bontés de son père. Ce système, vraiment moral, se trouve ainsi d'accord avec la politique, qui, ne pouvant assimiler le blanc et le noir, deux classes entre lesquelles la nature a voulu mettre tant de différence [...] a destiné les hommes de couleur libres à former, avec les noirs libres comme eux, une classe intermédiaire, sous la protection des lois civiles, qui suffisent toujours à l'homme qui ne veut qu'être heureux.

- 18 Mais, d'autre part, profitant de la législation spéciale prévue par la constitution de l'an VIII, il convient de renouveler les relations entre la métropole et Saint-Domingue d'après les propositions autonomistes de l'assemblée de Saint-Marc³⁵ :

Je crois même devoir faire observer que la nouvelle forme que vient de prendre l'empire français, se trouvant plus rapprochée des bases constitutionnelles proposées en 1790, pour la colonie de Saint-Domingue, on doit rencontrer dans l'examen, dans la méditation de l'acte suivant, des traits de lumières, qui ne peuvent manquer d'éclairer sur la véritable origine des malheurs de cette colonie, sur les moyens législatifs de les réparer.

- 19 Ces prémices énoncées, on ne doit pas s'étonner que le pamphlet publié par Idlinger soit au cœur des considérations polémiques de Chotard ; selon lui, il est erroné de flatter les hommes de couleur et encore plus de compter sur leur soutien pour retourner à Saint-Domingue³⁶ :

D'un autre que de M. Idlinger, je regarderais cet ouvrage, comme un nouveau piège tendu au gouvernement, comme une insulte à l'armée française et à la population blanche de la colonie entière. Quand on écrit, comme il l'annonce lui-même, pour éclairer son pays, pour fixer l'opinion d'un gouvernement, auquel on a été attaché par des fonctions importantes, il faut être impartial dans ses observations, conséquent dans ses assertions et, surtout, s'exprimer clairement dans ce que l'on prétend donner pour des résultats.

- 20 Les deux positions sont opposées et inconciliables : alors que les colons insistent sur la distinction de race, niant que les noirs puissent être jamais civilisés, et soulignent que les hommes de couleur n'ont jamais sincèrement adhéré à l'exemple français, les autres avouent les erreurs commises lors de l'expédition en armes et appellent à une politique de la main tendue qui permettrait d'éloigner tout au moins les hommes de couleur des noirs révoltés. La ligne de démarcation est d'ordre politique et culturel : bien que les deux groupes soient (et restent) favorables au changement intervenu en 1789, les colons attribuent la rébellion des esclaves au dérapage révolutionnaire avec ses valeurs égalitaires, tandis que les autres portent la valeur civilisatrice du moment républicain. Idlinger accepte la naissance de l'Empire, car il pense que le nouvel ordre va maintenir

l'héritage profond de la Révolution, tandis que Chotard parle au nom de tous les colons qui interprètent le choix de Bonaparte de se faire Empereur comme la grande occasion pour récupérer le terrain perdu.

L'impossible ralliement

- 21 Dans les mois qui suivent, cependant, les positions se diversifient et se radicalisent davantage, d'un côté comme de l'autre : vers la fin de l'année 1804, une description anonyme des événements de Saint-Domingue est publiée, apparemment rédigée par Armand Levasseur, un officier d'état-major de Rochambeau³⁷. Une fois de plus, les Anglais sont accusés d'avoir accepté une alliance contre-nature avec les noirs de Dessalines, qui les aurait trompés afin d'éradier la présence française dans les Amériques³⁸ :

Ils ont bien sujet d'être mortifiés de la manière adroite dont ce-nègre les a joués, mais ils ne doivent point être surpris de ce qu'il n'a point tenu les engagements qu'il avait contractés à leur égard, puisqu'eux-mêmes, n'ont exécuté aucuns de ceux auxquels ils s'étaient obligés envers nous. Pourquoi voudraient-ils qu'un nègre ne violât pas sa parole, lorsqu'ils ont manqué à la leur ? Dignes alliés [...] les nègres et les anglais ont rivalisé de cruauté et de mauvaise foi [...] et les seconds ont surpassé les premiers.

- 22 D'après ce texte, il est donc de la plus haute importance que les Français reprennent Saint-Domingue pour éviter que les Caraïbes deviennent un lac britannique sous couvert d'une prétendue indépendance des colonies supervisée par le gouvernement de Londres³⁹ :

On est étonné de ce projet de l'Angleterre, puisque de ce bouleversement, il doit s'en suivre la perte de ses Colonies ; mais cet étonnement cessera lorsqu'on saura qu'elle consent volontiers à le faire pourvu que la France et l'Espagne soient privées des leurs. Ce n'est point à la souveraineté du sol de ces Iles qu'elle vise, mais au commerce exclusif de leurs productions.

- 23 Il serait de plus illusoire de compter sur le soutien des hommes de couleur, parce que leur attitude n'est pas fondée sur des principes de justice, mais résulte de leur haine envers les colons, qu'ils entendent tout simplement remplacer pour le contrôle des richesses de Saint-Domingue⁴⁰ :

De tous les temps les mulâtres et les hommes de couleur eurent l'ambition d'être assimilés aux blancs dans les assemblées qui se tinrent au commencement de la Révolution, ils manifestèrent les prétentions qu'ils avaient de jouir des mêmes droits. Ces demandes récidivées à différentes époques n'ayant point été couronnées du succès qu'ils espéraient, ils firent ressentir aux blancs l'effet de la haine qu'ils leur vouaient et qui comprimée depuis longtemps n'éclata qu'avec plus force. Toujours croissante, cette ambition n'est plus d'être les égaux des blancs, mais d'être les maîtres de l'île dont ils se regardent comme propriétaires. Je ne me permettrai pas de prononcer sur la justice de leur cause, car s'il fallait examiner les lois qui font la base du système colonial, et contre lesquelles ils s'élèvent on en verrait quelques-unes qui blessent la justice et que reprouve l'humanité. Mais comme le but ici est de rétablir la tranquillité et la culture, que ces hommes ont été continuellement les moteurs des troubles qui ont eu lieu depuis dix ans, on ne peut pas les conserver dans la colonie si on veut qu'elle prospère.

- 24 Il faut donc, toujours d'après ce texte, les éliminer pour recréer le paysage racial de l'île, en traçant une ligne de séparation rigoureuse entre noirs et blancs. S'il est impensable d'arriver à l'élimination de tous, il reste essentiel de distinguer, dans la

grande masse des rebelles, ceux qui ont pris le pouvoir par des moyens brutaux. La conclusion de l'auteur vise à l'élimination inévitable du groupe qui vient de prendre possession de la richesse de la colonie – environ vingt mille personnes –, sans exclure la déportation de beaucoup d'autres qui ont été favorables à l'insurrection⁴¹ :

L'anéantissement des combattants, qui sont au nombre d'environ 20 000, est indispensable : c'est la tâche de l'armée qu'on enverra ; il devra être suivi de la déportation de tous les autres individus de couleur qui ne sont pas combattants, et de plusieurs milliers de nègres de la classe des anciens libres, esclaves de ville et de grande-case, quoiqu'ils n'aient pas pris les armes.

- 25 L'opposition à ces mesures extrêmes vient, une fois de plus, de certains administrateurs de Saint-Domingue, qui préfèrent insister sur le fait que la guerre contre les Britanniques se fera avec l'appui des hommes de couleur. L'intervention attribuée à Levasseur a été republiée au début de 1805, toujours anonymement, mais sous un autre titre⁴², alors qu'au mois de mars parut un pamphlet d'Alexandre de Laujon, ancien membre de l'appareil administratif de Leclerc⁴³. L'homme n'est pas du tout un abolitionniste, il considère, et dénonce, Sonthonax comme le responsable du désastre de Saint-Domingue⁴⁴ :

Lorsque les commissaires Polverel et Sonthonax vinrent porter la discorde, le fer et le feu dans cette malheureuse colonie qu'ils y eurent détruit le prestige qui maintenait 500 000 âmes dans l'ordre et l'obéissance, poursuivi et chassé les propriétaires, soulevé les nègres contre leurs maîtres, et planté l'arbre de la liberté comme le signal de destruction de notre couleur, les pouvoirs se divisèrent ainsi dans la colonie [...].

- 26 Mais il reprend, bien qu'indirectement, les considérations d'Idlinger, quand il avoue que seul un accord interracial avec les hommes de couleur pourrait ramener l'armée française à Saint-Domingue. Il pense en effet que le ressentiment contre ces derniers dans l'opinion publique française est profond⁴⁵ :

Je fais ces observations, par la seule raison que j'ai connu dernièrement dans la colonie beaucoup trop de personnes disposées à n'écouter que leur ressentiment envers les mulâtres, quoique leur intérêt et leur sûreté personnelle leur rendissent, tous les jours, plus sensible le besoin que nous en avons [...].

- 27 Mais qu'il est opportun de suivre l'exemple de la politique du ralliement à Bonaparte et de tout mettre en œuvre pour arriver à une entente renouvelée avec eux⁴⁶ :

D'ailleurs, quelle était la nécessité de sacrifier les intérêts de la colonie à l'envie de satisfaire d'anciennes haines, et de ne s'attacher qu'à faire revivre l'aigreur et l'animosité dans tous les cœurs, au lieu de rétablir l'accord, par l'oubli des maux passés ? N'avons-nous pas vu notre gouvernement ne rendre la tranquillité à la France, qu'en éteignant toutes les passions, calmant et ralliant les esprits, et présentant enfin un régime de justice, de douceur et de modération, à bien des hommes qui n'avaient profité de l'anarchie dans des temps malheureux, que pour se livrer aux excès les plus criminels !

- 28 À l'occasion de l'expédition de Leclerc, les hommes de couleur et les noirs libres ont subi bien de torts⁴⁷ :

[...] nos intérêts, nos devoirs, nous faisaient, sans doute, une loi de la justice et de l'humanité envers eux. Eh bien ! nous les avons forcés à devenir nos ennemis ; après les avoir réduits à la rage et au désespoir, on les a vus, la torche à la main, incendier leurs propriétés, et demander la mort, plutôt que de rester sous notre joug.

- 29 Les nouvelles relatives au maintien de l'esclavage dans les Îles-du-Vent ont été une des causes de la défaite française⁴⁸ :

Il n'est pas douteux que les nègres ne s'y soient déterminés par trois motifs bien puissans, et qu'il est trop aisé de sentir pour se refuser à l'évidence. Le premier, l'épidémie qui nous a enlevées neuf dixièmes des forces qui nous ont été envoyées ; le second, les nouvelles qui ont annoncé le maintien de l'esclavage à la Martinique et à la Guadeloupe, de même que la mise en vigueur des anciennes lois dans ces colonies ; le troisième enfin, les secours que leur offrait le gouvernement anglais, dont les yeux n'ont cessé d'être fixés sur cette expédition, et qui s'est constamment efforcé d'en empêcher le succès.

- 30 En bref, il est important pour l'avenir de lever les ambiguïtés et de réaffirmer que l'esclavage ne concernerait en aucun cas les noirs libres⁴⁹ :

Les hommes et femmes de couleur, dont les titres de liberté avaient été perdus, s'empressèrent sur-le-champ de s'en procurer de nouveaux, soit par leur extrait de baptême, dont ils cherchèrent à découvrir les enregistrements, soit par tout autre acte qui pût constater leur état civil. Comme greffier en chef du tribunal de première instance du Port-au-Prince, je puis certifier que deux de mes commis, sans autres occupations quelconques, ne purent suffire pendant près de deux mois aux demandes qui leur furent faites, et aux recherches qu'elles nécessitèrent.

- 31 Ces derniers, d'ailleurs, ainsi que les hommes de couleur, sont eux-mêmes propriétaires d'esclaves et ont donc un intérêt concret à rejoindre la France afin de récupérer une richesse qu'ils ont perdue avec l'indépendance d'Haïti. Somme toute, puisqu'ils se considèrent bien au-dessus des noirs, ils apprécieraient le rétablissement de l'esclavage, pourvu qu'on leur donnât des garanties à ce propos⁵⁰ :

Les mulâtres et hommes libres voulaient faire tomber le préjugé qui distinguait leur couleur de la nôtre, mais sans faire étendre aucunes des faveurs qu'ils croyaient justes de solliciter pour eux, sur le sort des nègres esclaves, dont ils regardaient la servitude comme aussi utile à leurs intérêts qu'elle le devenait aux nôtres.

- 32 Les thèses de Laujon, qui poussent à l'extrême la position d'Idlinger, consistent à souligner que tout retour à Saint-Domingue doit s'appuyer sur un soutien local, qui seul permettrait aux armes françaises de prendre le dessus sur la résistance des noirs de Dessalines. Mais la main apparemment tendue aux hommes de couleur est tout à fait inacceptable pour ceux qui ont pris part à l'expédition et qui partagent avec les colons un profond mépris pour ceux qu'ils considèrent comme des traîtres à la France : parmi eux, Philippe Albert de Lattre, dont le pamphlet est un réquisitoire résolu contre la brochure publiée par Idlinger, cité et contredit à plusieurs reprises⁵¹.

- 33 Tout d'abord, selon de Lattre, il est impossible de compter sur les hommes de couleur, qui sont des traîtres par nature et seront toujours prêts à trahir⁵² :

Depuis 1789, les mulâtres ont constamment été en révolte à Saint-Domingue : ils ont été en révolte contre leurs pères. On en a entendu qui se portaient mutuellement au parricide [...] Ils ont été en révolte contre l'assemblée nationale et le roi [...] Ils ont été trois fois en révolte contre les agents du directoire : ils ont fait arrêter le gouverneur Laveaux et plusieurs membres des premières autorités. Sonthonax a été obligé, par le cri de sa conscience, de proclamer que ses frères mulâtres étaient en révolte contre la mère-patrie ; qu'ils voulaient se rendre indépendans ; qu'ils étaient des assassins conduits aux crimes par des chefs atroces [...].

- 34 Il s'efforce de montrer pourquoi un nouveau contingent français n'a pas besoin d'alliés locaux. Il est de l'avis de confier une fois de plus à Rochambeau le commandement des opérations militaires et, à la place des hommes de couleur, il vaut mieux utiliser largement les dogues, chiens féroces qui ont déjà rendu leur affreux service contre les rebelles noirs⁵³ :

Malgré qu'on n'ait retiré aucune utilité des dogues, et qu'ils n'aient servi qu'à faire ressortir le caractère inhumain de quelques personnes, cette ressource n'est pas à négliger. Elle est nécessaire pour faire éventer, et rendre inutile les embuscades des révoltés, dans les doubles et triples montagnes. Il convient qu'on donne des ordres, pour qu'ils arrivent en même temps que l'armée. Sauver la vie à un français, à un nègre, c'est remporter une victoire. Il répugne d'employer de tels moyens ; mais à les considérer sous leur véritable point de vue, ils sont indispensables. Ils n'ont point produit d'effet à l'île de la Tortue, parce qu'ils précédaient des détachements nègres et mulâtres, et qu'ils étaient familiarisés avec l'odeur qu'ils exhalaient.

- 35 Une fois la colonie reconquise par la seule force des armes françaises, toujours d'après de Lattre, les colons n'auraient pas pour autant leur mot à dire dans la reconstruction de Saint-Domingue⁵⁴ : « Les colons propriétaires sont sans qualité pour prétendre jouir du droit d'initiative c'est un droit qui appartient à la couronne. Autoriser des assemblées coloniales à Saint-Domingue, c'est appeler la colonie à se saisir de l'autorité » ; ainsi, l'île des Caraïbes devrait plutôt être gouvernée directement par une section du Conseil d'État à Paris et ce serait une erreur de réintroduire l'esclavage⁵⁵ :

On doit s'attendre qu'à la paix, les anglais de manderont que Sa Majesté Impériale fasse proclamer, à Saint-Domingue l'esclavage des nègres, le pouvant par l'une des constitutions de l'état. Les colons se laisseront-ils prendre au piège des anglais, comme les mouches au sirop empoisonné. Les anglais proposeront cette condition, comme un moyen de dévastation favorable à leurs intérêts, pour, suivant qu'ils le leur prescriront, soulever de nouveau les esclaves. Si les nègres de Saint-Domingue sont déclarés libres, mais contraints de travailler, l'Angleterre se trouvera privée de ses moyens de dévastation.

- 36 Au contraire, pour relancer la colonie, il faudrait copier l'exemple de la politique économique de Toussaint Louverture, qui avait lié les noirs devenus libres à la terre, en en faisant autant de métayers à vie sans aucune liberté de mouvement⁵⁶ :

On ne refusera sûrement pas à Toussaint, qu'il connaissait le caractère des individus de sa caste. Il avait constitué les anciens esclaves, en une classe distincte, sous la dénomination de cultivateurs. Ils étaient libres, mais obligés de travailler sous peine de mort. Ils encouraient la même peine en cas d'insubordination. Ils étaient libres, mais ils étaient obligés de rester colloqués sur les habitations, dans l'ordre de leur installation primitive, et de ne point s'en écarter sans permission. Ils étaient libres, et ils ne pouvaient se marier qu'avec les individus attachés à l'habitation à laquelle ils se trouvaient colloqués. Ils avaient le quart des fruits c'est trop. La discipline était à l'allemande. Le bâton remplaçait le fouet.

- 37 Contre cette position de De Lattre, quelques jours seulement après la parution de son pamphlet, Joseph Abeille prend la plume. Propriétaire et ancien négociant à Saint Domingue⁵⁷, tout en détestant les hommes de couleur et en offrant un très mauvais portrait de leurs qualités morales, il s'accorde avec Idlinger sur la nécessité de les récupérer pour fonder une alliance stratégique contre Dessalines⁵⁸ :

Il est à craindre que des négociations seules ne suffisent pas pour ramener la population noire sous nos bannières, et qu'il faille la combattre. À ce moment les mulâtres et les nègres, autrefois libres, abjurant des erreurs, dont ils sont, en général, cruellement punis, devraient offrir leurs bras aux blancs et devenir leurs fidèles auxiliaires.

- 38 De plus, tout en se prononçant pour la réintroduction de l'esclavage, il est moins catégorique quant à l'égalité juridique des hommes de couleur et des noirs libres avec les blancs⁵⁹ :

Les préjugés qui séparaient, en quelque sorte, les mulâtres des blancs, ne seront jamais condamnés très-sévèrement par ceux qui ont voyagé en observateurs dans

nos îles, mais ils peuvent être modifiés par les lois, autant que celles-ci peuvent agir sur l'opinion. L'égalité en droits devant les tribunaux est le plus précieux de tous, et quand elle sera proclamée pour les nègres et mulâtres libres, le législateur aura fait tout ce qu'il pouvait pour eux.

- 39 Désormais isolés, face à une opinion publique qui prêche une deuxième expédition mais qui n'est pas prête à les suivre dans leurs projets autonomistes, les colons tentent néanmoins de faire valoir une fois de plus leurs arguments : toujours en 1805, en effet, Guillaume-Thomas Dufresne, témoin oculaire de la guerre de Rochambeau, rédige un mémoire, resté non publié, dans lequel il tente d'expliquer à l'Empereur les termes exacts du problème⁶⁰. Selon lui, la responsabilité du désastre incombe aux Anglais, mais aussi aux amis des noirs, qui ont encouragé les protestations des hommes de couleur et des noirs libres. Il déplore ensuite la politique, qu'il juge erronée, de Louis XVI, qui a empêché l'initiative politique des colons et dissout l'assemblée de Saint-Marc, les abandonnant ainsi à leurs adversaires⁶¹ :

L'assemblée nationale avait-elle le droit de dissoudre l'assemblée coloniale ? Cette question est toujours subordonnée à celle sur qui repose tout le système, c'est de savoir si les colons pouvaient être régis par la même constitution que la France ? moi qui sur cet aspect ne me bats que sur la défensive, je n'irai pas chercher mes armes ailleurs que sur le champ de bataille. C'est avec les armes mêmes de M. Barnave que je me défendrai, c'est avec ses arguments et ceux de l'assemblée nationale que je refuserai ses principes.

- 40 De plus, contre ceux qui ont regardé les hommes de couleur avec sympathie au moment de l'expédition de Leclerc, il déclare qu'à cet égard la politique du Consulat a été aussi déficiente que celle du Directoire⁶² :

Je démontrerai que séduit par les sophismes des ennemis des colonies, le gouvernement consulaire a suivi, sans s'en apercevoir, les errements qui en avaient causé la ruine, qu'après avoir, toujours sous le prétexte de leur partialité, écarté les colons instruits de toute participation au retour de l'ordre à Saint-Domingue il a employé pour l'y rétablir des hommes et des moyens qui y étaient des obstacles invincibles.

- 41 Et il souligne la responsabilité indistincte de tous les révolutionnaires dans le désastre survenu⁶³ :

Voilà, je le redis encore, la conduite de ces hommes qui désignaient les colons par l'épithète de negrivores, je les confonds tous. Les Brissot, Condorcet, Gregoire, Barnave, Roume, Sonthonax, Laveaux, Desfouneaux, Rochambeau, et tant d'autres intrigants subalternes, concoururent tous à la perte de Saint-Domingue tous par des motifs divers peut-être mais tous sous le masque du patriotisme et de la philosophie [...] dévastèrent les colonies et le sang de quatre cent mille noirs, de vingt mille colons et de soixante mille français versés par leur crime retombera sur eux.

- 42 Adoptant la propagande de Napoléon – l'Empire n'est ni une monarchie ni une république, mais un *tertium genus* qui met en valeur l'héritage de l'une comme de l'autre dans une œuvre civilisatrice –, Dufresne espère que la politique de la France change d'orientation sur le problème colonial en faveur des colons blancs. Il mène désormais un combat d'arrière-garde : il ne peut ignorer que la censure est à l'œuvre et qu'on l'empêchera de publier son ouvrage ; c'est pourquoi il décide d'écrire en privé à l'Empereur pour qu'il examine son point de vue, avec bienveillance si possible⁶⁴ :

Il existe encore beaucoup d'hommes qui par leur conduite ont concouru à la ruine des colonies [...] il n'est pas douteux que si mon ouvrage avait été soumis à leur censure [...] ils eussent tout fait pour l'écarter du trône. Tels sont les motifs qu'ils m'ont fait désirer qu'il vous parvint directement : et Votre Majesté à sa lecture se

convaincra des erreurs commises par l'assemblée constituante pour n'avoir pas entendu directement les représentants de Saint-Domingue, pour avoir établi entre elle et eux l'intermédiaire de son comité des colonies.

- 43 La réponse n'arrive pas et après une dernière diatribe entre Jean-Félix Carteau, propriétaire à Saint-Domingue qui soutient que le maintien des colonies est trop onéreux pour l'Empire⁶⁵, et Étienne Wante, qui réfute ces considérations au nom d'une politique revancharde⁶⁶, la question coloniale tombe dans l'oubli et ne revient agiter les eaux de la politique française qu'à l'occasion du retour des Bourbons sur le trône de France⁶⁷.
- 44 Certes, le désastre de Trafalgar et l'impossibilité de débarquer en Angleterre jouent un rôle important, mais il y a d'autres raisons aussi qui poussent Napoléon à interrompre d'autorité tout débat sur les événements de Saint-Domingue. Il y a notamment une tension profonde entre la volonté civilisatrice du pouvoir impérial et la prétention des colons de réifier l'esclave comme simple propriété de son maître. À partir de la fin de l'année 1805, le Code civil est étendu aux colonies et les autorités tiennent compte de l'esclavage et de la distinction en deux classes inégales d'hommes pourtant libres. Par conséquent, le gouvernement préfère mettre un terme aux discussions sur le futur juridique de Saint-Domingue. Un malentendu s'en suit autour de la constitution de l'an VIII : pour les colons, elle reste un point d'appui pour réclamer une autonomie d'action que l'Empereur leur refuse. Le choix de proposer l'œuvre civilisatrice de la Révolution dans les termes d'une attitude coercitive permet de faire de l'esclavage et, plus généralement, de la politique de ségrégation autant de futures batailles d'interprétation de ce qu'est la civilisation.
- 45 Dans tous les cas, indépendamment du refus des positions tenues par les colons, très minoritaires, les textes publiés au lendemain de la déroute montrent que les valeurs égalitaires promues par la République ne sont plus à l'ordre du jour ; l'esclavage est réclamé et même ceux qui doutent qu'on puisse le rétablir confirment vouloir lier définitivement les noirs à la terre.
- 46 Pourtant, dans tous ces textes, les noirs ne sont pas les premiers sujets sous accusation. Il va de soi que leurs atrocités sont explicitées et exécrées, mais tous les témoignages insistent sur la différente nature des noirs, dominés par une forme de bestialité qui les rend bien peu comparables aux êtres humains. Par conséquent, nul ne doute de leur violence. En revanche, les considérations réservées aux hommes de couleur sont bien plus intéressantes, sur un terrain où le racisme rencontre la politique. Les paroles de Jean Abeille sont à cet égard exemplaires :
- Dans toute leur conduite, les hommes de couleur considérés en général, ont montré à leurs prétendus amis de la métropole leurs mauvais penchants, leur incapacité, leur perfidie et perdu la commisération des hommes de bonne foi, qui accusaient les blancs d'injustice et de dureté envers eux [...] Plus vains que fiers, plus téméraires que braves, ce qu'on pourrait citer à leur avantage est déprécié par les vices qu'une enfance sans frein et sans principes a propagés parmi eux. Le libertinage, l'indolence, la vaine ostentation en sont l'effet le plus commun⁶⁸.
- 47 D'après la plupart des témoignages, les hommes de couleur ont les pires défauts du Noir qui est en eux et ils font un usage malsain de la civilisation reçue par leur côté blanc : ils ne seraient qu'un mélange pervers, qui les rendrait dangereux et indignes de confiance, car ils seraient animés par un désir de vengeance et ils voudraient tant dominer la colonie qu'ils s'allient avec les noirs qu'en réalité ils méprisent et détestent⁶⁹.

- 48 Dans ce tissage d'arguments racistes, il est néanmoins important de souligner l'aspect proprement politique qui n'est pas dépourvu d'un fond de vérité, car les hommes de couleur ont effectivement promu la révolution à Saint-Domingue, ils en ont soutenu les développements et, tout au long des années révolutionnaires, ils ont constitué le groupe le plus politisé et le plus uni de la société coloniale⁷⁰. Tous les commentaires négatifs révèlent la polarisation de la question raciale : la perte de Saint-Domingue a fini par mettre sur le même plan, aux yeux des blancs, les noirs et les hommes de couleur en désignant ces derniers comme la composante sur laquelle reposait la vraie responsabilité de la défaite. Pour cette raison, les jeux semblent faits : la société coloniale de Saint-Domingue est désormais devenue tout simplement noire, à savoir un monde sauvage et lointain, face auquel la force reste le seul comportement.
- 49 Il s'agit cependant d'une proposition inadmissible pour Napoléon, qui veut aborder la question haïtienne d'une manière bien plus concrète. Il pense que la République, avec ses idées égalitaires, porte la lourde responsabilité d'avoir allumé l'esprit de révolte contre la prédominance des blancs, mais il n'aurait jamais accepté de plier sa vision impériale aux propos revanchards d'une minorité de postulants. Selon lui, ce qui reste du monde colonial – bien qu'il ne pense que représailles contre les Anglais, les noirs et les hommes de couleur – est incapable de sortir de la nostalgie d'un idéal qui renvoie à l'Ancien Régime. Par conséquent, l'Empereur aborde le problème d'une façon bien différente : il fait appel à tous les sujets intéressés à Saint-Domingue pour accepter la primauté de la métropole par le biais de la centralisation, faisant en sorte qu'ils prennent tous part à un effort civilisateur, capable à la fois d'accompagner la guerre contre l'Angleterre et de permettre la remise en ordre d'une société bouleversée par la révolte des esclaves.
- 50 Or, dans ce programme, pour arriver à formuler une stratégie de domination coloniale, la place d'honneur est réservée aux hommes de science ; les pages du médecin Virey dédiées aux noirs sont imprégnées de l'image d'une férocité redoutable, pour certifier la défaite, dans les années de l'Empire, de tout idéal abolitionniste⁷¹. Les hommes de lettres sont à leur tour gagnés au programme napoléonien, notamment car le monde des Lumières a conservé une méfiance par rapport à 1789 et est passionné par la possibilité de recomposer un ordre social et culturel sur les débris du chaos révolutionnaire.
- 51 Le débat est ensuite marqué par l'avènement de l'Empire : le nouveau régime instauré par Napoléon I^{er} – avec une dimension du pouvoir inspirée beaucoup plus de l'Antiquité romaine que de l'expérience carolingienne – semble déplacer les termes de la question. La référence à l'empire de Rome – que Napoléon lui-même a en tête – semble très importante pour les cercles les plus conservateurs de la société française, puisque l'Antiquité devient l'antidote au poison de la Révolution. Ce n'est pas un hasard si les premières comparaisons entre Bonaparte et Auguste paraissent dès la fin de l'année 1803, tant il est évident que le Premier consul pense devenir empereur⁷². Auguste, en effet, avait créé un modèle politique original en dissimulant la nature autocratique de son pouvoir et en se présentant comme le restaurateur d'un système social et moral préexistant aux guerres civiles⁷³. Il s'agit d'un précédent important et les milieux les plus conservateurs de la société française profitent de l'analogie pour présenter Napoléon I^{er} comme un empereur ayant le désir de restaurer la valeur augustéenne de la *res publica restituta*⁷⁴. L'analogie n'est pas si convaincante – Napoléon et les défenseurs du passage à l'Empire ne refusent pas du tout l'expérience révolutionnaire –, mais le

rapprochement avec la figure politique d'Auguste légitime son pouvoir exercé par en haut, qui repousse les factions, refuse toute médiation des corps intermédiaires au nom de la stabilité retrouvée, de l'hégémonie en Europe et d'une perspective civilisatrice. Il s'agit d'un programme qui vise à attirer et à faire cohabiter des intérêts divergents, qui, dans les intentions de Napoléon lui-même, impliquait également le rétablissement de l'esclavage. La référence à l'Antiquité est alors déterminante, car l'Empire d'Auguste a perfectionné le système de l'esclavage ; il a garanti les intérêts des propriétaires sans leur permettre d'exercer une domination absolue sur les esclaves. Il va de soi, donc, que la naissance de l'Empire des Français légitime la position de ceux qui reprochent à la Révolution d'avoir brisé les chaînes de populations violentes et barbares et d'avoir empêché que le moment civilisateur, représenté par l'esclavage européen, les sorte au moins de leur état sauvage. Pour les colons, il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus, car le rétablissement de l'esclavage ne signifie nullement que les anciens propriétaires de Saint-Domingue peuvent compter sur Napoléon : aux yeux de l'empereur, ils ne sont qu'une faction, animée par des intérêts sectoriels et responsables de l'insurrection des noirs. Donc, le gouvernement central prend directement en charge le contrôle des colonies.

S'appuyer sur l'Antiquité romaine au nom de la civilisation française

- 52 Une fois de plus, l'exemple de l'Antiquité romaine s'avère très utile. Vers la fin de 1806, un économiste italien, François Xavier Scrofani, récemment élu membre correspondant de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national⁷⁵, publie tout d'abord en italien, chez Gratiot, l'un des imprimeurs du gouvernement, une histoire des guerres serviles dans la Sicile romaine.
- 53 Le *Moniteur* lui consacre une recension enthousiaste :
- Le *Tableau historique de la guerre des esclaves en Sicile au tems des Romains* que M. Scrofani vient de publier est une nouvelle preuve bien frappante des désordres qui naissent chez tous les peuples qui, ayant brisé le frein de l'autorité, s'abandonnent au vague de leurs idées, à l'impulsion des intrigants et des ambitieux. On croit lire, en parcourant ce volume, un rapport de ce qui s'est passé dans nos colonies avant et depuis la rébellion. La barbarie, la dégradation, les intrigues des factieux, l'audace et le fanatisme des chefs, toutes les circonstances de l'insurrection, toutes les atrocités de l'esprit de vengeance sont les mêmes dans ces deux époques si éloignées l'une de l'autre. Les localités seules ont fait jusqu'à présent la différence du dénouement⁷⁶.
- 54 L'ouvrage reflète l'orientation du gouvernement par rapport à ce qui s'est passé au cours des années précédentes dans la colonie de Saint-Domingue. Cet aspect a été largement négligé par l'historiographie italienne, qui n'associe pas l'œuvre de Scrofani à sa participation directe à la vie intellectuelle et politique de la France révolutionnaire⁷⁷. C'est ainsi que son œuvre n'a été que tout récemment mise en relation avec les événements de Saint-Domingue⁷⁸ et que l'on a jusqu'alors ignoré que ses pages visent à conclure le débat ouvert au lendemain de la défaite de Leclerc et Rochambeau sur l'avenir des colonies. Ce petit livre est important pour comprendre comment la guerre raciale à Saint-Domingue, la naissance d'Haïti et les ambitions de revanche nourries en France ont favorisé la formation d'un nouveau colonialisme. À cet égard, la biographie de Scrofani est éclairante.

55 Arrivé à Paris en 1788 après avoir été banni de Sicile pour fraude, il est témoin de la Révolution, mais il est bientôt contraint de rentrer en Italie, car il est poursuivi par les créanciers. Il publie à Florence un petit texte fort intéressant – sur lequel nous reviendrons – intitulé *Tutti han torto* [Tous ont tort] dans lequel, sous le voile de l’anonymat, il dénonce la Révolution et nie résolument qu’elle soit le produit de la philosophie du XVIII^e siècle⁷⁹. Revenu en France dans la seconde moitié de 1799 à la suite de l’écroulement de la République napolitaine, il traduit en français un compte-rendu sur la Grèce⁸⁰ que le *Moniteur*, avec la rédaction duquel il garde d’excellentes relations, couvre d’éloges, car :

Tout est en lui image et sentiment... C’est le [Laurent] Sterne de l’Italie... Cet ouvrage sera du petit nombre de ceux que le savant consulte, que les femmes admettent dans leurs bibliothèques choisies, que le père lit à ses enfants et l’instituteur à ses disciples, pour exciter en eux l’enthousiasme de la vertu⁸¹.

56 Le troisième tome de l’ouvrage, entièrement consacré au commerce de la région de la Morée, lui permet ensuite de proposer en français, en octobre 1801, un essai, paru en Italie dans les années précédentes, qui offre un aperçu très bref, mais efficace, du commerce international avant la Révolution⁸² :

Cette nouvelle production de M. Scrofani [...] nous a paru [...] offrir beaucoup d’intérêt et d’utilité. Nous ne connaissons aucun ouvrage qui donne en grand un aperçu de ce qu’était le commerce de l’Europe avant la révolution. L’on ne sera pas fâché à la paix générale, à laquelle il semble que nous touchions, de juger des progrès et des variations du commerce.

57 Là encore, les éloges ne manquent pas : d’après le *Moniteur*, la traduction, qui arrive en plein milieu des négociations de paix avec la Grande-Bretagne, sera utile au moment de la reprise du commerce international et confirme la primauté de l’école italienne en matière d’économie politique⁸³.

58 Réimprimé en 1803, le même ouvrage contribue à rendre Scrofani – et l’on cite une fois de plus le *Moniteur* – « connu par plusieurs bons ouvrages sur sa patrie, sur le commerce et la statistique ». ⁸⁴ Grâce à ses activités et à ses relations avec les milieux de pouvoir parisiens, il est élu à l’Institut national⁸⁵. Il s’agit d’un excellent résultat, qui consacre la dimension intellectuelle de Scrofani et qui l’incite à répondre aux suggestions du gouvernement impérial en mettant sa plume à son service.

59 Il le fait en publiant en un seul volume à la fin de 1806 deux petits ouvrages chez l’éditeur parisien Gratiot, édition qui dit combien les deux volumes relèvent du même dessein. Imprimés d’abord en italien – Scrofani n’oublie pas le marché au-delà des Alpes puisqu’il en vend directement cinq cents exemplaires à Milan au gouvernement du vice-roi Eugène de Beauharnais⁸⁶ –, ses deux travaux sont proposés en français quelques semaines après : le premier est un récit à la gloire des victoires d’Ulm et Austerlitz, qui insiste sur le génie de Napoléon et accuse la Grande-Bretagne d’encourager une guerre à outrance, en Europe comme aux Caraïbes⁸⁷ :

M. Scrofani, sicilien, déjà connu par son Voyage en Grèce, son Cours d’agriculture et ses Mémoires sur l’économie politique et le commerce, ouvrages qui ont été traduits en français, en allemand, en anglais, est venu réveiller dans sa patrie le gout pour la saine littérature, en se mettant à la tête des écrivains en prose de l’Italie, il a prouvé victorieusement que la langue italienne s’adaptait à toutes les manières d’écrire.

60 Le second est un essai d’histoire ancienne, dédié aux guerres serviles qui avaient dévasté la Sicile romaine de 135 à 98 avant J.-C.⁸⁸ :

Ce savant sicilien [...] est nourri de la substance des anciens, et plein de leur mâle vigueur. Son style est précis, rapide, semé de réflexions judicieuses et profondes. Il s'est plu surtout à imiter Tacite et Tite-Live, pour les harangues. Il y a su varier habilement son style, et prendre tous les tons, selon le caractère et le genre des personnages qu'il fait parler. Ses discours sont, tantôt austères et pleins d'une sauvage rudesse, tantôt plus soignés et plus polis, mais toujours nerveux et pressants.

- 61 Par ces deux contributions, Scrofani se prononce sur le paysage politique du moment qui, après Austerlitz, semble raviver les espoirs d'un affrontement décisif avec l'Angleterre. De ce point de vue, la dénonciation du gouvernement britannique⁸⁹ – responsable de la reprise de la guerre à cause du soutien accordé aux insurgés noirs à Saint-Domingue – permet d'aborder aussi la question haïtienne :

Ainsi, la force du génie d'un seul homme dispersa, en moins de trois mois, cette nouvelle coalition, formée par la haine et par l'or de l'Angleterre; ainsi se termina cette nouvelle guerre, que toutes les forces de l'Europe réunies, sembloient devoir rendre éternelle, et qui montra que l'Empereur des Français étoit parvenu à un tel degré de puissance, que tout ce qui arrivoit d'heureux ou de malheureux à NAPOLÉON, devoit influencer sur les destinées de l'Univers.

- 62 Pour ce faire, néanmoins, Scrofani se dissimule derrière l'analogie avec l'Antiquité. Sa position est précise, car, suivant le récit de Diodore, en parlant des motivations au fondement des révoltes, il insiste sur la brutalité et sur l'insolence des propriétaires d'esclaves⁹⁰ :

Il arriva qu'un petit nombre de citoyens de l'Italie s'y étant transportés, les chevaliers romains dominoient seuls sur ces contrées fertiles. Ce fut la source funeste de maux infinis, parce qu'ayant reçu le pouvoir de rendre la justice, ils se trouvoient être en même temps et juges et maîtres se laissant entraîner, sans obstacle, par la soif insatiable de l'or, ils contraignoient les malheureux esclaves, non- seulement aux travaux les plus accablans, mais encore, pour accroître leur nombre, ils les forçoient par les tourmens à des mariages qui leur étoient en horreur. De plus, la loi romaine, transformant les esclaves en vils bestiaux, ils les troquoient ou les vendoient, selon qu'ils y trouvoient leur avantage.

- 63 En d'autres termes, parlant du passé tout en faisant allusion au présent, Scrofani affirme que la révolte de Saint-Domingue est avant tout à mettre sur le compte des colons blancs, qui ont tenté de profiter de la Révolution sur les plans financier et politique.

- 64 Scrofani n'aborde pas cette question pour la première fois. En 1789, il a vu les colons manifester dans la capitale pour obtenir une représentation à l'assemblée Constituante et pour disposer d'un gouvernement autonome. Dans l'ouvrage susmentionné, *Tutti han torto*, il critique l'aristocratie et le clergé, qui ont abusé des privilèges, mais il reproche également au Tiers-État, dominé par les propriétaires fonciers dont les colons de Saint-Domingue font partie, d'avoir une grande part de responsabilité dans la crise de la monarchie. Pour prouver ce dernier point, Scrofani soulève la question de l'esclavage aux Caraïbes, en soulignant l'ambiguïté profonde et méprisable de la Constituante, qui a brisé toutes les chaînes de l'Ancien Régime, sauf celles des esclaves dans les Amériques. Il nie ouvertement que les représentants du peuple français soient guidés dans leur action politique par l'esprit de la philosophie⁹¹ et il les accuse d'une honteuse incohérence.

Je sais que ces prétendus Philosophes sont des hommes vains, ambitieux, et motivés par l'intérêt; en Europe, ils refusent d'avoir un monarque, tandis qu'en Amérique, ils sont eux-mêmes les tyrans; en Europe, ils détruisent les seigneuries et la

féodalité, tandis qu'en Amérique, ils veulent des esclaves. En Europe, ils violent tous les ordres, toutes les règles, tous les devoirs, tandis qu'en Amérique, ils conservent un ancien code maculé de la sueur, des larmes et du sang de nombreuses victimes, un code inspiré par la cupidité et par la rigueur. Je sais tout cela, et cela ne m'étonne pas du tout⁹².

- 65 Les grands propriétaires ont voulu une révolution à leur profit et le Tiers-État, une fois au pouvoir, s'est révélé aussi égoïste que les groupes privilégiés récemment écrasés. Scrofani maintient cette position antagoniste à l'égard des colons de Saint-Domingue dans la suite de son ouvrage, publiée, toujours en Italie, en 1794⁹³. Il y dénonce une fois de plus le despotisme des blancs à l'égard des hommes de couleur et des noirs libres et réitère l'accusation selon laquelle les colons ont vu dans la Révolution une occasion de se libérer du contrôle de Paris. Plus précisément, il évoque toutes leurs manœuvres au sein de l'Assemblée constituante et pointe du doigt l'intervention d'Antoine Barnave, à qui il reproche de prendre le parti des colons et d'ouvrir la voie au soulèvement de l'île⁹⁴. Dans sa description de la révolte des esclaves provoquée par les hommes de couleur, Scrofani met en avant la question de leur manque de préparation culturelle en cas de succès. Ainsi, les esclaves noirs :

Reprirent les armes, incendièrent les plus belles plantations, pillèrent les villes principales, massacrèrent le plus grand nombre de blancs qu'ils purent, et n'ayant pas les compétences nécessaires pour former un gouvernement propre, ils furent ensuite laissés dans un état si désastreux que lorsqu'ils se trouvèrent devant le choix de retrouver la liberté ou de retourner à leurs chaînes séculaires, ils ne purent que devenir la proie de tout autre peuple qui sera capable de les vaincre ou de les séduire⁹⁵.

- 66 En publiant ensuite son histoire des guerres serviles dans la Sicile romaine, Scrofani suggère au lecteur que sa prophétie s'est réalisée : les esclaves noirs ont apparemment triomphé, mais le peuple haïtien est sans défense contre la puissance mercantile de la Grande-Bretagne, qui profite de son manque de préparation pour le dominer. L'histoire ancienne est utile pour comprendre les récents événements de Saint-Domingue – comme Scrofani le suggère dans un passage de son ouvrage⁹⁶ – de telle sorte que chaque lecteur comprend bien le fond du propos derrière le récit.
- 67 L'ouvrage ramène en effet le lecteur à l'action insurrectionnelle de deux esclaves, Eunus et Cléon, dont la révolte a conduit à un état indépendant en Sicile avant qu'ils ne soient vaincus par le consul Rupilius qui rendit l'île à Rome en assurant cependant de meilleures conditions aux esclaves⁹⁷. De cette façon, l'auteur met en évidence la raison pour laquelle la France a perdu sa colonie et comment, ayant toujours à l'esprit l'exemple de l'Antiquité, elle pourrait la récupérer. La description des événements et les points de vue qui les accompagnent sont essentiels pour comprendre la position de Scrofani : l'esclavage, introduit par les colons romains à leur arrivée sur l'île en tant que conquérants, est une pratique monstrueuse et inacceptable⁹⁸ ; la violence des esclaves rebelles qui s'en suit est horrible et, pourtant, Scrofani ne peut passer sous silence son admiration pour le désir de liberté qui anime leur cause. Parmi les rebelles, bien que Diodore les stigmatise tous comme étant dominés par la superstition et la magie, Scrofani loue notamment Cléon, qui s'élève contre la domination des colons romains, mais accepte Eunus comme son propre roi. Ce dernier, en revanche, qui a adopté le surnom d'Antiochus et a commencé à régner à la manière des rois grecs⁹⁹, est représenté comme un homme méprisable.

- 68 Parmi les Romains se dresse l'imposante figure de Rupilius qui a rétabli l'ordre, tout en atténuant la dureté de l'esclavage et en répartissant parmi tous les hommes libres de la Sicile les biens des colons. Ces derniers se sont opposés aux directives du consul et ils ont rétabli un sévère esclavage, d'où une nouvelle rébellion, jusqu'à ce que, après des déprédations qui épuisèrent l'île, la Sicile revienne sous le plein contrôle de Rome.
- 69 D'après sa reconstitution de l'histoire ancienne, il n'est pas difficile de deviner ce que Scrofani pense des récents événements de Saint-Domingue. Les colons blancs, tout comme les colons romains en Sicile, sont les véritables responsables des soulèvements car ils ont infligé des violences intolérables et d'affreuses conditions de vie à leurs esclaves, suscitant leur désir de liberté. Parmi les rebelles, Cléon symbolise probablement les hommes de couleur qui, pour mettre en déroute les colons et empêcher le triomphe des colons, ont fait abstraction de leur animosité envers les noirs.
- 70 Dessalines, au contraire, qui a créé Haïti, empruntant le nom de l'île à l'ancien mot des natifs d'Amérique, imite en quelque sorte Eunus, qui, après avoir pris la tête des esclaves d'origine syrienne, a transformé la Sicile en un nouvel État selon des critères ethniques. La description d'Eunus – un simple bouffon devenu roi de Sicile grâce à la crédulité des autres esclaves, qui le considéraient comme un sorcier doué de pouvoirs surnaturels – confirme la conviction de Scrofani qu'il est impossible pour les noirs d'établir leur indépendance sur des bases solides.
- 71 Il y a d'autres analogies, la plus significative étant la manière dont les colons romains ont ignoré les ordres de Rupilius et sont très vite retournés harceler leurs esclaves, déclenchant ainsi une nouvelle guerre servile. L'avertissement de Scrofani est clair : il ne faut pas se faire d'illusion sur le fait qu'une victoire militaire puisse résoudre la question de Saint-Domingue, car la disparition de Dessalines doit être le préalable de celle des colons pour les empêcher de dominer la vie politique de l'île comme ils l'ont précédemment fait.
- 72 C'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne les attentes d'un éventuel retour des Français dans l'île, Scrofani pense qu'il est temps de tourner la page. Les événements de la seconde guerre servile, qui se sont soldés par le triomphe de la loi de Rome, résument parfaitement ses vues sur la question. S'il n'est pas le seul à considérer comme acquis le retour des troupes françaises dans l'île, Scrofani estime cependant que la création de l'Empire a changé les termes de la question puisqu'elle a désorganisé les groupes politiques, les républicains comme les colons, qu'il rend responsables, en France comme à Saint-Domingue, de la dérive révolutionnaire. Selon lui, en revanche, l'Empire a enfin mis un terme à la période de troubles révolutionnaires, il a détruit les factions – politiques et financières – et il est désormais possible, dans une société pacifiée par le haut, de remettre au premier plan le rôle joué par la mission civilisatrice de la France.
- 73 Cette démarche met un point final à toute prétention fondée sur les politiques héritées de la période révolutionnaire ; les colons, s'ils revenaient dans l'île, n'auraient plus joui d'aucune autonomie et auraient dû obéir aux directives du pouvoir central ; les hommes de couleur et les noirs libres seraient passés sous la protection des lois de l'Empire, qui dispose du dernier mot en ce qui concerne le futur de l'esclavage. En somme, Napoléon est invité à restaurer une société que tout d'abord l'économie, puis la politique ont rendu encore plus injuste que celle de l'Ancien Régime.

74 Ainsi, l'idéal politique qui anime l'adhésion de Scrofani à l'Empire se résume dans l'hommage rendu à la dimension civilisatrice du nouvel ordre de la France. Par rapport à 1789, sa vision des choses n'a guère changé : à l'époque, il a combattu les ordres privilégiés et le Tiers État, c'est-à-dire les aristocrates et les jacobins, en mettant en avant la valeur civilisatrice des Lumières comme seul instrument de progrès politique. Il revient maintenant sur le même point, suggérant que l'Empire reprend le chemin interrompu suite à la chute de la monarchie ; dans l'affaire de Saint-Domingue, la cupidité des colons, le déséquilibre économique et l'esprit de faction ont conduit à la guerre raciale et à la perte de la colonie. D'après Scrofani, sur la base de l'exemple de la Rome ancienne, le temps est venu pour l'Empire de remettre les choses en ordre, en imposant au gouvernement des colonies une perspective à la fois civilisatrice et unificatrice. Une telle conviction s'inscrit dans la mise à l'ordre du jour d'un nouveau projet colonial dominé par la métropole, opposé à toute ambition d'autonomie locale et inspiré d'un univers idéologique lourdement raciste.

NOTES

1. Graham. T. NESSLER, *An Islandwide Struggle for Freedom : Revolution, Emancipation and Reenslavement in Hispaniola, 1789-1809*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2016, chap. V.
2. Yves BÉNOT, *La démente coloniale sous Napoléon*, Paris, La Découverte, 2003, p. 202-204.
3. Voir à ce propos Bernard GAINOT, « Grégoire et la cause des Noirs (1789-1831). Combats et projets », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 345, 2006, p. 181-185 et ID., « L'abbé Grégoire et la place des Noirs dans l'histoire universelle », *Gradhiva*, n° 10, 2009, p. 22-39 ; Jean-Luc CHAPPEY, « À la recherche du premier écrivain noir... Sur la possibilité d'une 'littérature des nègres' autour de 1800 », dans Karine Bénac (dir.), *Poétique et politique de l'altérité. Colonialisme, esclavagisme, exotisme, XVIII^e-XXI^e siècles*, Paris, Garnier, coll. « Rencontres », 2019, p. 217-234.
4. François-Richard de TUSSAC, *Flore des Antilles, ou Histoire générale, botanique, rurale et économique des végétaux indigènes des Antilles, et des exotiques qu'on est parvenu à y naturaliser*, vol. I, Paris, chez l'auteur et F. Schoell, 1808, p. 56.
5. Michel Étienne DESCOURTILZ, *Voyages d'un naturaliste et ses observations faites sur les trois règnes de la Nature...*, vol. III, Paris, Dufart, 1809, p. 177.
6. Gilbert GUILLERMIN, *Précis historique des derniers événements de la partie de l'Est de Saint-Domingue depuis le 10 août 1808, jusqu'à la capitulation de Santo-Domingo*, Paris, Arthus-Bertrand, 1811, p. 383-391.
7. Jacques-Olivier. BOUDON, *Napoléon, le dernier romain*, Paris, Les Belles Lettres, 2021.
8. Voir Claude-François. CHAZOT, *Des empereurs romains. Dissertation historique, critique et littéraire*, Paris, Bertrand-Pottier, 1807 et ID., *De la gloire de l'aigle, emblème, symbole, enseigne militaire et décoration chez les peuples anciens et modernes. Recherches historiques, critiques, héraldiques et littéraires*, Paris, Clamont, 1809.
9. Voir, par exemple, le rapport de la police parisienne daté du 18 mai 1803 : « On a dit hier... que des lettres particulières de Bordeaux annonçaient le retour du général Rochambeau avec le reste des troupes françaises, que Saint-Domingue était entièrement en la puissance des rebelles, et que

c'était une affaire finie », Alphonse AULARD (dir.), *Paris sous le Consulat : recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris*, vol. IV, Paris, Le Cerf, 1909, p. 88.

10. Renseignements sur l'activité politique de Idlinger dans Philippe R. GIRARD, *The Slaves Who Defeated Napoléon. Toussaint Louverture and the Haitian War of Independence, 1801-1804*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 2011, p. 14 et dans Erica R. JOHNSON, *Philanthropy and Race in the Haitian Revolution*, Londres, Palgrave, 2018, p. 199.

11. Voir le dossier personnel d'Idlinger aux Archives nationales, AN série F/12, « Secours aux colons de Saint-Domingue. Indemnisation des colons spoliés », carton 2814.

12. Joseph-Antoine IDLINGER, *Précis sur la situation actuelle de Saint-Domingue*, Bordeaux, 1804.

13. *Ibid.*, p. 4.

14. *Ibid.*, p. 5.

15. *Ibid.*, p. 7.

16. AN, F/12, carton 2769.

17. Pour la biographie de Chotard, mille fois merci à Amanda Maffei, qui en a esquissé l'action politique dans le cadre de sa thèse de doctorat sur les colons réfugiés aux États-Unis. Amanda MAFFEI, « Une République sans démocratie. Pour une histoire transnationale du modèle républicain conservateur entre France, Saint-Domingue et États-Unis, 1793-1804 », université de Milan et université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2024.

18. Lettres adressées par différentes municipalités de la Colonie, à celle du Port-au-Prince, Port-au-Prince, Imprimerie nationale, s.d. [1791], p. 7 : lettre datée du 13 mars 1791.

19. Rapport du ministère de la Police générale, daté du 22 février 1816. AN, F/12, carton 2769.

20. Voir CHOTARD aîné, *Précis de la révolution de Saint-Domingue, depuis la fin de 1789, jusqu'au 18 juin 1794*, Philadelphie, Parent, 1795. Sur l'importance de l'ouvrage pour la définition des positions des colons blancs les plus radicaux, voir Oliver GLIECH, *Saint-Domingue und die französische Revolution. Das Ende der weißen Herrschaft in einer karibischen Plantagenwirtschaft*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2011, p. 9-10 notamment.

21. Defrance, représentant du peuple, député par le département de Seine-et-Marne, au citoyen Creusé Pascal, son collègue, sur sa dénonciation à la Convention nationale, d'une conspiration dans les colonies françaises et surtout à Saint-Domingue, Paris, Becquart, an III (1794), p. 2.

22. Jeremy D. POPKIN, « Thermidor, Slavery, and the Affaire des Colonies », *French Historical Studies*, vol. 38, n° 1, 2015, p. 67-70 notamment.

23. Baptiste BIANCARDINI, « L'opinion coloniale et la question de la relance à Saint-Domingue, 1795-1802 », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 382, 2015, p. 63-80.

24. Rapport de la Direction de la Police générale, daté du 20 septembre 1814, AN, F/12/2769.

25. Voir à ce propos *Courrier des spectacles*, n° 1036, 14 nivôse an VIII (4 janvier 1800), p. 4.

26. AN, AF/IV/1212 : « Considérations politiques et commerciales sur Saint-Domingue. Moyens de restauration de cette colonie », ms. daté St. Martin, Isle de Re, 24 pluviôse an VIII (13 février 1800).

27. [CHOTARD aîné], *Quelle peut être la garantie de la République française dans ses colonies des Antilles*, [Paris], Courcier, s.d., p. 5.

28. *Ibid.*, p. 9-10.

29. [CHOTARD aîné], *Origine des malheurs de Saint-Domingue, développement du système colonial et moyens de restauration*, Bordeaux, Dubois et Coudert, an XIII (1804).

30. *Ibid.*, Dédicace à l'Empereur, sans numérotation.

31. *Ibid.*, p. 3.

32. *Ibid.*, p. 17.

33. *Ibid.*, p. 24.

34. *Ibid.*, p. 27-28.

35. *Ibid.*, p. 53.

36. *Ibid.*, p. 31.
37. *Événements qui ont précédé et suivi l'évacuation de Saint-Domingue, publiés par un officier de l'état-major de l'Armée*, Paris, Desprez, an XIII (1804). Pour l'attribution, très douteuse, de l'auteur, voir Antoine-Alexandre BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, t. II, Paris, Imprimerie bibliographique, 1806-1809, p. 334.
38. *Ibid.*, p. 34.
39. *Ibid.*, p. 40-41.
40. *Ibid.*, p. 49-50.
41. *Ibid.*, p. 48-49.
42. *Notice historique sur les désastres de St-Domingue pendant l'an XI et l'an XII, par un officier français, détenu par Dessalines*, Paris, Pillon jeune, s.d. [mais 1805]. La datation aux premiers jours de l'année 1805 dérive de l'annonce paru dans le *Journal typographique et bibliographique*, n° 25, 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805), p. 196.
43. Alexandre Paul Marie de LAUJON, *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue, depuis le départ de l'armée des Côtes de France jusqu'à l'évacuation de la colonie, suivi des Moyens de rétablissement de cette colonie*, Paris, Delafolie-Lenormant, 1805. L'ouvrage est signalé dans le *Journal typographique et bibliographique*, n° 37, 25 germinal an XIII (15 avril 1805), p. 290-291.
44. *Ibid.*, p. 144-145.
45. *Ibid.*, p. 150.
46. *Ibid.*
47. *Ibid.*, p. 147.
48. *Ibid.*, p. 127.
49. *Ibid.*, p. 130-131.
50. *Ibid.*, p. 144.
51. Philippe Albert de LATTRE, *Campagnes des Français à Saint-Domingue, et réfutation des reproches faits au capitaine général Rochambeau*, Paris, Locard, an XIII (1805). L'ouvrage est signalé dans le *Journal typographique et bibliographique*, n° 47, 5 messidor an XIII (24 juin 1805), p. 369.
52. *Ibid.*, p. 58-59.
53. *Ibid.*, p. 171-172.
54. *Ibid.*, p. 182-184.
55. *Ibid.*, p. 183.
56. *Ibid.*, p. 197.
57. Joseph ABEILLE, *Essai sur nos colonies et sur le rétablissement de Saint-Domingue*, Paris, Chomel, messidor an XIII (juin 1805). L'ouvrage est signalé dans le *Journal typographique et bibliographique*, n° 51, 1 thermidor an XIII (20 juillet 1805), p. 403.
58. *Ibid.*, p. 15.
59. *Ibid.*, p. 8.
60. Guillaume-Thomas DUFRESNE, *Considérations politiques sur la révolution des colonies françaises, mais particulièrement sur celle de Saint-Domingue*, [1805], Bibliothèque nationale, NAF 4372.
61. *Ibid.*, f. 68-69.
62. *Ibid.*, introduction sans numération, f. 4r.
63. *Ibid.*, f. 323-324.
64. *Ibid.*, introduction sans numération, f. 6r.
65. Jean-Félix CARTEAU, *Examen politique des colonies modernes dans le but plus particulier de savoir si celles de la France lui ont été avantageuses ou non*, Bordeaux, Beaume, an XII (1805), p. 17-18
66. Étienne-Pierre-Carles WANTE, *Importance de nos colonies occidentales, particulièrement de celle de Saint-Domingue, démontrée par la réfutation d'un écrit ayant pour titre 'Examen politique des colonies modernes'*, Paris, Ballard, 1805, p. 9-10.
67. BÉNOT, *La démence coloniale*, op. cit., p. 209.

68. ABEILLE, *Essai sur nos colonies, op. cit.*, p. 7.
69. Voir Louis-Narcisse Baudry DESLOZIÈRES, *Les égarements du nigrophilisme*, Paris, Migneret, 1802, notamment p. 157-158.
70. À ce propos, voir les travaux de Frédéric RÉGENT, *Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe, 1789-1802*, Paris, Grasset, 2004 et ID., *Libres de couleur. Les affranchis et leurs descendants en terres d'esclavage, XIV^e-XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2023.
71. Pierre SERNA, *Comme des bêtes. Histoire politique de l'animal en révolution, 1750-1840*, Paris, Fayard, 2017, p. 341-349.
72. Jean-Luc CHAPPEY, « La notion d'empire et la notion de légitimité politique », *Siècles*, n° 17, 2003, p. 111-127.
73. Claude NICOLET, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Hachette, 1996.
74. Vincent-René BARBET DU BERTRAND, *Les Trois Hommes illustres ou dissertation sur les institutions politiques de César-Auguste, de Charlemagne et de Napoléon Bonaparte*, Paris, chez Michelet, an XII, p. 263-264.
75. *Gazette nationale ou Moniteur universel*, n° 360, 30 fructidor an XII (17 septembre 1804), p. 1572.
76. *Gazette nationale ou Moniteur universel*, n° 318, 14 novembre 1806, p. 1375.
77. Voir, par exemple, l'introduction – excellentes, même si elle sous-évalue la participation de Scrofani au débat politico-culturel français – de Giuseppe Giarrizzo à Saverio SCROFANI, *Memorie inedite*, Palermo, Edizioni della Regione Siciliana, 1970, p. 7-36.
78. Le premier à souligner la chose est Giuseppe CIPOLLA, *Le guerre servili nella riflessione storico-politica della Sicilia dell'Ottocento e del primo Novecento*, Università di Pisa, Dipartimento di filologia, linguistica e letteratura, a. 2012-2013, f. 66-79.
79. Antonio COCO, « 'Tutti han torto'. La révolution di Saverio Scrofani tra analisi semantica e critica storica », dans Eluggero Pii (dir.), *I linguaggi politici delle rivoluzioni in Europa (XVII-XIX)*, Firenze, Olschki, 1992, p. 299-304 ; voir aussi plus récemment Miriam FRANCHINA, « Atlantic Ripples in the Mediterranean : Early Nineteenth-Century Patriotic Readings of Haiti in the Italian peninsula », *Atlantic Studies*, n° 17, 2020, p. 5-6.
80. *Voyage en Grèce de Xavier Scrofani sicilien, fait en 1794 et 1795*, traduit de l'italien par J. F. C. Blanvillain, Paris-Strasbourg, Treuttel et Würtz, an IX (1800).
81. *Gazette nationale ou Moniteur Universel*, n° 33, 3 brumaire an IX (25 octobre 1800), p. 127.
82. Xavier SCROFANI, *Essai sur le commerce général des nations de l'Europe avec un aperçu sur le commerce de la Sicile en particulier*, Paris-Strasbourg, Treuttel et Wurtz, an IX (1801), p. I. Voir aussi *Gazette nationale ou Moniteur Universel*, n° 25, 25 vendémiaire an X (17 octobre 1801), p. 97-98.
83. *Gazette nationale ou Moniteur Universel*, n° 133, 13 pluviôse an X (2 février 1802), p. 534.
84. Xavier SCROFANI, *Essai sur le commerce général...*, *op. cit.*
85. *Gazette nationale ou Moniteur Universel*, n° 360, 30 fructidor an XII (17 septembre 1804), p. 1572.
86. Voir la lettre de Scrofani au ministre de l'Intérieur du Royaume d'Italie, datée du 13 octobre 1806 : « Je vous prie d'accepter mes plus sincères remerciements pour cela et, par une nouvelle bonté, de les présenter en mon nom à Votre Altesse Impériale, en m'assurant que mon cœur gardera toujours en mémoire non seulement votre généreux cadeau, mais aussi la manière aimable dont vous avez eu le plaisir de m'en informer », Archives d'État de Milan, Autografi, b. 145, d. Scrofani
87. Saverio SCROFANI, *La guerra de' tre mesi*, Paris, Gratiot 1806, trad. fr. *La guerre de trois mois*, Paris, Gratiot 1806, p. II.
88. Saverio SCROFANI, *De le guerre servili in Sicilia sotto i Romani*, Paris, Gratiot, 1806, trad. fr.. *Histoire de la guerre des esclaves en Sicile sous les Romains*, Paris, Léopold Collin, 1807, p. 5-6.
89. SCROFANI, *La guerre de trois mois, op. cit.*, p. 46.
90. SCROFANI, *Histoire de la guerre des esclaves... op. cit.*, p. 13.

91. « Raynal ? Il crie contre le pouvoir absolu des rois, prêche la tolérance, plaide contre la traite des noirs. En revanche, en France, la monarchie est supprimée, l'intolérance est établie, et l'esclavage perpétuel des noirs est sanctionné », [S. SCROFANI], *Tutti han torto, ossia lettera a mio zio sulla rivoluzione di Francia*, Italia, 1791, p. 10.
92. *Ibid.*, p. 96-97.
93. [S. SCROFANI], *Continuazione del Tutti han torto, o sia lettera seconda a mio zio sulla rivoluzione di Francia*, Italie, 1794.
94. *Ibid.*, p. 56 : « Lorsque M. Barnave fit le rapport, et prononça l'avis du Comité des Colonies, qui fut écouté avec enthousiasme par l'assemblée, et suivi avec un égal enthousiasme, il ne proposa ni de laisser les noirs dans l'esclavage, ni de les affranchir ».
95. *Ibid.*, p. 98.
96. « Ce qu'ils souffrirent pendant le siège paraissait une amplification hyperbolique d'un écrivain partial, si de nos temps encore ces scènes affreuses ne s'étaient pas renouvelées en Amérique », SCROFANI, *Histoire de la guerre des esclaves op. cit.*, p. 43.
97. Peter MORTON, « The geography of rebellion: strategy and supply in the two 'Sicilian slave wars' », *Bulletin of the Institute of Classical Studies*, n° 57, 2014, p. 20-28.
98. Theresa URBAINCZYK, *Slave Revolts in Antiquity*, Londres, Routledge, 2014, p. 81-90.
99. Adur INTXAURRANDIETA ORMAZABAL, « Influencia siria en la Primera Guerra Servil », *Studia Historica: Historia Antigua*, n° 38, 2020, p. 79-111 et Vicente Carlos Rodriguez ALVAREZ DOBRORUKA, « Eunus: royal obverse, messianic preacher, firebreather and avenger of Syria », *Revista Diálogos Mediterráneos*, n° 17, 2020, p. 81-104.

RÉSUMÉS

En France, au lendemain de la naissance d'Haïti, nul ne doutait de la nécessité de reprendre la colonie perdue, mais il y avait débat quant aux modalités pour y refonder un ordre nouveau. Pour les colons, il fallait promptement rétablir l'esclavage, mais ils étaient combattus par ceux qui voulaient associer les hommes de couleur à la cause française. Avec la création de l'Empire, Napoléon fait taire les uns comme les autres et il leur impose un nouvel ordre qui intègre la discrimination raciale et l'esclavage dans une perspective civilisatrice. La référence historique est construite à partir de l'exemple de la Rome ancienne. Durant la période napoléonienne, on insiste sur l'exemple de l'empire romain, qui hiérarchisait les rapports sociaux au nom de l'homogénéité administrative. Cela est tout à fait évident dans un livre paru à Paris à la fin de l'année 1806, qui trace l'histoire des guerres serviles dans la Sicile romaine. L'auteur – un Italien des Lumières, Francesco Saverio Scrofani – soutient, par l'analogie avec l'Antiquité, les motivations d'une intervention qui rétablirait l'esclavage, mais imposerait à tous – blancs et noirs, libres et esclaves – de se reconnaître dans l'action civilisatrice de l'Empire.

In France, in the immediate aftermath of Haiti's birth, no one doubted the need to recover the lost colony, but the debate centered on how to establish a new order there. For the colonists, slavery had to be reintroduced immediately, but they were opposed by those who wanted to associate the colored people with the French cause. With the creation of the Empire, Napoleon silenced both sides and imposed a new order that incorporated racial discrimination and slavery into a civilized perspective. The historical reference is based on the example of ancient Rome. During the Napoleonic period, the example of the Roman Empire, which established a hierarchy

of social relations in the name of administrative homogeneity, was emphasized. This is particularly evident in a book published in Paris at the end of 1806, which traces the history of the servile wars in Roman Sicily. The author is Francesco Saverio Scrofani, who uses an analogy with antiquity to support the motives for an intervention in America that would re-establish slavery but would require everyone—black and white, free and slave—to recognize themselves in the civilizing action of the Empire.

INDEX

Keywords : Haiti, Saint-Domingue, Slavery, Colonists, Napoleon, Racial discrimination, Roman antiquity, Francesco Saverio Scrofani

Mots-clés : Haïti, Saint-Domingue, Esclavage, Colons, Napoléon, Discrimination raciale, Antiquité romaine, Francesco Saverio Scrofani

AUTEUR

ANTONINO DE FRANCESCO

Université de Milan